

LÉGENDES

NAMUROISES.

SIXIÈME LÉGENDE.

Si déjà vous avez cotoyé la Meuse au-delà de cette forteresse qui doit son nom à Charles-Quint, notre illustre compatriote, et qui faisait encore, il y a cent cinquante ans à peine, partie de notre comté de Namur, vous avez remarqué sans doute, penché sur le versant d'une montagne aride, un manoir dont la tour domine le village étendu à ses pieds. Son sommet est dégarni de toiture; le jour et l'air circulent librement à travers ses trois cent soixante-cinq fenêtres (il y en avait, assure-t-on, autant que de jours dans l'année, quand elle n'était pas bissextile s'entend); l'herbe croît sur ses murs que n'a pu entamer la torche incendiaire; ce n'est plus qu'une ruine imposante qui s'élève comme un remords.

Car ne croyez point que la vétusté l'ait réduit à cet état, que le temps ait passé sur lui sa faux impitoyable. Non, il eut bravé bien des siècles encore, et c'était, il y a cinquante ans, le séjour favori des sires d'Aremberg, un des fleurons de leur couronne de duc.

Mais il advint qu'un jour des forcenés partis de la ville voisine, portant pour mot d'ordre le cri anti-social : *Guerre aux châteaux, paix aux chaumières*, conduits par un de ces hommes, nouveaux fléaux de Dieu qui se représentent à toutes les époques de crise, hurlant et blasphémant, escaladèrent le vieux château, le pillèrent, puis y mirent le feu.

Ces malheureux incendiaires étaient des habitans de Givet; leur chef était Lecolle et le manoir brûlé celui de Hierges.

Vous n'avez pas, mes jeunes amis, assisté à ce drame sanglant dont la représentation nous coûta si cher; vous n'avez pas vu vos parens, vos amis enlevés comme otages, transférés dans des citadelles obscures, dans des prisons malsaines; vous n'avez pas senti le poids des réquisitions de toute nature; vous ne connaissez de cette époque terrible que le bien qu'elle vous a légué; il vous est permis de me demander ce qu'était Lecolle.

Maire de Givet aux jours de la terreur, de cette crise anarchique que l'on vous dépeint aujourd'hui comme une épouvantable nécessité, il fut une de ces nombreuses sangsues qui, sous le nom de représentans du peuple en mission, de commissaires du pouvoir exécutif, de commissaires des guerres, etc., vinrent nous extraire le plus pur de notre sang. Portant jusqu'à la forfanterie la haine du catholicisme, on l'avait vu, assurait-on, dans de honteuses orgies se servir pour coupes de vases enlevés à nos temples. Le règne de l'impie ne fut toutefois pas de longue durée. Quand vint le 9 thermidor, Lecolle fut arrêté, transféré à Mézières et guillotiné. Un fait suffira pour vous faire juger l'exécution qu'il avait encourue: les fils de ses victimes l'escortèrent à l'échafaud au son des instrumens de musique.

Excusez cette digression à propos d'un château ruiné; elle n'est pas totalement étrangère au sujet dont je vais vous entretenir, puisque le héros de ma légende était aussi seigneur du manoir incendié par les iconoclastes du dernier siècle. Il existait, il est vrai, à une époque un peu moins récente, et vous me permettez, j'espère, pour venir à lui, de rétrograder de six cents ans et plus.

Vous saurez donc qu'il y avait jadis dans l'église de St Gérard, alors que les bâtimens de son opulente abbaye étaient habités par de fidèles serviteurs de Dieu, une pierre tumulaire de marbre noir sur laquelle se lisait cette simple inscription : *Vir nobilis Manassès*. C'était un souvenir accordé par les bons religieux de Brogne à un homme de qui ils tenaient la plus précieuse de leurs reliques, un fragment de la vraie croix.

Ce Manassès, sire de Hierges, avait, comme nombre de ses confrères, entrepris en 1140 le voyage de la Palestine, après avoir, au préalable, affranchi ses serfs et fait à l'église une donation éventuelle de la plus grande partie de son patrimoine. C'était le meilleur moyen de se rendre le ciel propice dans une aussi périlleuse expédition. Digne et preux chevalier, il fit sentir aux infidèles le poids de sa vaillante épée. Choisi pour connétable du royaume de Jérusalem, il se vit en cette qualité chargé par Melisende, veuve de Foulques d'Anjou, du soin de protéger son fils Beaudhuin encore enfant.

Pendant plusieurs années, investi de l'entière confiance de la reine, il gouverna sans obstacle, conduisant les affaires avec sagesse et fermeté. Mais enfin l'envie s'attacha à lui. Des grands jaloux de son pou-

voir, de la faveur dont il jouissait, entourèrent le jeune Beaudhuin, s'emparèrent de son esprit et lui représentèrent comme indigne de lui l'état de dépendance dans lequel on le tenait. Devait-il, lui parvenu à l'adolescence, laisser à un autre le gouvernement de son royaume, et vivre sous la tutelle d'une femme ? Son honneur n'était-il pas intéressé d'ailleurs à renverser l'homme qui lui enlevait la faveur de sa mère ?

Excité par ces conseillers perfides, le jeune prince se fit couronner roi. Melisende irritée confia à Manassès le soin de venger son injure ; mais détesté ou trahi par la plupart des barons, le brave connétable fut vaincu et sacrifié dans un arrangement entre la mère et le fils. Forcé dans son dernier château, il obtint la vie sauve en s'engageant à retourner sur-le-champ en Europe, et renonçant à tous les biens qu'il avait obtenus dans le tems de sa puissance. A peine lui laissait-on deux palefrois, un pour lui, un autre pour un de ses fidèles, nommé Philippe, qui ne voulut pas l'abandonner.

Cependant il était parvenu à sauver du naufrage un joyau d'un prix inestimable ; c'était un fragment de la vraie croix que lui avait autrefois donné la princesse d'Antioche, parente de la reine Melisende. Pour en

éprouver l'authenticité, nouveau St Thomas, Philippe avait, après quarante-huit heures de jeûnes et de prières, enfoncé dans la sainte relique la pointe de son poignard, et en avait fait jaillir du sang. Bien prit à Manassès de l'avoir conservée avec un soin aussi religieux, car je ne fais nul doute qu'il n'eût point échappé aux dangers sans nombre dont il fut l'objet, dans la traversée de Joppe à Marseille, où nos pieux croisés débarquèrent. Longue est la série des miracles qu'elle opéra, des naufrages qu'elle évita, des bourrasques qu'elle dissipa, des tempêtes qu'elle surmonta. Je ne m'en occuperai, ayant grande hâte d'avancer.

Retiré dans son manoir de Hierges, Manassès vécut longues années encore, uniquement occupé du bonheur de ses vassaux et du désir bien naturel d'arrondir le patrimoine qu'il destinait à ses enfans. Mais la possession d'une relique aussi précieuse ne se pouvait aisément céder, et l'abbé de St Gérard en ayant eu connaissance, profita d'un moment de dangereuse maladie, pour en obtenir l'abandon au profit de son monastère. Rendu à la santé, le vieux seigneur ne put se décider à exécuter la donation et à se dessaisir du joyau. Le ciel sans doute prit le parti de ses fidèles serviteurs, et bientôt après, Manassès retomba malade.

Quand il sentit venir sa dernière heure, il eut repentance de son manque de foi, et faisant approcher de son chevet ses deux fils Eustache et Henri, il leur tint l'allocution suivante : « Fils bien-amés, avez soubenance du don que fis, passé déjà six mois, à mon seigneur St Gérard, du morceau de la vraie croix qu'ay rapporté de Palestine. Arraché à la male mort, faussement ay nié la dette ; en dis-je ma coulpe à Dieu et adonc que vais entreprendre long voyage devers lui, vous enjoins-je de remettre sans salaire la relique es mains des saints religieux que voici. »

Ces religieux étaient deux moines que l'abbé de St Gérard, trop âgé pour venir lui-même, avait envoyés au sire de Hierges et auxquels ce dernier venait, en se confessant, de déclarer qu'il voulait, si Dieu lui prêtait vie, entrer en religion. Eustache, l'aîné des fils de Manassès, lui répondit sans hésiter qu'il n'avait souci de sa recommandation, et n'y aurait nul égard. Son père irrité le maudit, et expira en l'ajournant à comparaître devant Dieu dans les quarante jours. Il fut enterré, comme je l'ai dit plus haut, dans l'église de St Gérard, et le désobéissant Eustache mourut en effet sur la fin du quarantième jour.

Henri l'aveugle, dont peut-être un jour je vous di-

raï la vie orageuse, régnait alors à Namur, et manda en sa présence Guillaume de Ciney, frère de Manassés, à l'instigation duquel les deux jeunes gens avaient refusé d'exécuter le legs paternel. Il lui représenta vivement la mort terrible d'Eustache, la part qu'il y avait prise, et ce qu'il devait redouter s'il persévérait. Mais Guillaume de Ciney était doué d'un caractère ferme et opiniâtre; c'était un véritable esprit fort. Il répondit au comte de Namur que ses conseils avaient été au plus grand avantage de ses neveux; qu'il y avait concurrence pour la possession de la sainte relique; que l'archevêque de Cologne, l'évêque de Liège et celui de Verdun faisaient dans ce but des offres considérables, partant qu'à son avis il y aurait duperie à s'en dessaisir pour rien.

Henri l'aveugle, désespérant de triompher d'un homme aussi résolu, lui dit de faire ses conditions et instruisit l'abbé de St Gérard du résultat de ses démarches. En conséquence, l'abbé se résigna à un sacrifice et manda son intention au comte qui voulut toutefois risquer une dernière tentative sur le jeune sire de Hierges. Il le fit venir à son château de Floreffe, et lui dit: « Messire, je vois que si n'y pourvoyez, vous êtes au même degré que votre frère; vos forces déjà

« se diminuent, et m'esbahis grandement que le dan-
 « ger par vous vu, ne vous ait pas fait plus sage. Vous
 « savez que je suis l'avoué et le défenseur de l'église
 « de Brogne, et qu'ainsi ne puis permettre, par quel-
 « que manière que ce soit, qu'elle reste plus longtemps
 « fraudée de ce qui lui a été conféré par votre père.
 « Plutôt ne demeure à Namur pierre sur pierre, que
 « je faille à faire en ceci mon devoir; donc prenez
 « sur ce conseil. »

Effrayé d'une allocution aussi menaçante, craignant le courroux de son puissant suzerain, le sire de Hierges assembla ses amis et leur demanda conseil. On proposa plusieurs moyens; aucun ne fut adopté. Enfin un certain Lambert de Manize, quoiqu'homme lige de St Gérard, s'exprima en ces termes: « Je vous enseigne-
 « rai, seigneur, comment pourrez réprimer ledit comte
 « de sa demande, et vous délivrer de la poursuite de
 « l'église. Vous demanderez au comte, en récompense
 « de ladite croix, les assises de la ville de Floreffe. Il
 « ne vous les donnera, car il n'est accoutumé de faire
 « largesse de sa terre, mais de l'agrandir; il ne don-
 « nera à homme chose qui soit, que lui décédé. A
 « l'église demanderez la dixme de Neuveleis, la moitié
 « du pré de Merendrec qu'elle tient de vos prédéces-

« seurs et le moulin de Musin qui lui fut conféré au
« trépas de votre dit père. Et pour ce que le luminaire
« s'en soutient, serez refusé et quitte ainsi de toutes
« poursuites. »

Lambert de Manize fut applaudi, et son avis trouvé bon; mais, au grand désappointement du sire de Hierges, ses propositions furent admises. Il ne lui resta donc plus d'excuse à alléguer.

Une députation des religieux de S^t Gérard, ayant en tête messire Thibaut, *coustre* du monastère, vint le jour de S^t Pierre recevoir la précieuse relique. Elle fut transférée à Brogne pendant la nuit, parceque les habitans de Hierges voulaient s'opposer à son départ. La tradition ajoute qu'une colonne de feu pulvérisa les plus opiniâtres d'entre eux.

Ce ne fut pas tout. Dieu courroucé de l'obstination et de l'avarice du fils de Manassès, le frappa de cécité. Il ne guérit qu'après s'être repenti, avoir confessé son tort et restitué surtout à l'église ce qu'il en avait exigé contre la volonté de son père mourant.

« Ladicte croix, dit mon chroniqueur, fut apportée
« de nuit à Brogne conduite par une colonne de feu,
« pour l'opposition et difficulté de ceux de Hierges
« qui ne la voulaient laisser transporter, quoiqu'ils

« feussent vexés pour cela de mortalité. Icelle y a de-
« puis faict plusieurs signes et miracles qui seraient
« trop prolives à raconter icy, et se garde encore pré-
« sentement de très-grande révérence ladicte croix
« audict Brogne. Mais comme ledict Henry avait des-
« titué l'église de sa lumière, feut atteint d'aveuglis-
« sement, dont néanmoins il feut guéry, après deue
« repentance et confession, en restituant lesdicts biens
« qu'il avait print pour ladicte croix. »

Et voilà, mes amis, comment, Dieu et S^t Gérard aidant, l'abbaye de Brogne eut un fragment de la vraie croix.



LÉGENDES

NAMUROISES,

PAR

Jérôme Pimpurniaux,

ANCIEN PROCUREUR AU CONSEIL DE NAMUR,

ORNÉES D'UN PORTRAIT DE L'AUTEUR
AVEC UN FAC-SIMILE DE SA SIGNATURE ET AUGMENTÉES
D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE,

PAR

A. B.

Je l'sotairai, ma frique !
Rin d'pu bia qu'noss Belgique

*Fragment d'une chanson
patoise inédite.*

Namur.

LEROUX FRÈRES, SUCCESSIONS D'YBERT, LIBRAIRES.

—
1837.